

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 9 février 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir M. PIAN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - M. BORDAT (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Rue Django Reinhardt - Échange d'emprises foncières avec la Société pour la Défense des Animaux

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, la vie urbaine, la tranquillité publique et l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de reconstruction du refuge de la Société pour la Défense des Animaux situé 5, rue Django Reinhardt, une régularisation foncière est envisagée dans le cadre d'un échange de terrains, dans les conditions suivantes :

- cession par la Ville, après désaffectation et déclassement du domaine public communal, d'une emprise foncière de 41 m², issue d'un délaissé de terrain et déjà incorporée à la propriété de la Société pour la Défense des Animaux,
- acquisition par la Ville d'une emprise foncière, à usage de cheminement piétonnier, cadastrée section CD n°134p, d'une superficie de 30 m².

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise foncière de 41 m², et de procéder à un échange sans soulte, étant précisé que France Domaine a évalué ces terrains au prix de 7,50 € le m².

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière, située rue Django Reinhardt, d'une superficie de 41 m² ;

2 - décider sa cession par la Ville, au profit de la Société pour la Défense des Animaux - 5, rue Django Reinhardt - 21000 Dijon ;

3 - décider l'acquisition d'une emprise foncière cadastrée section CD n°134p, d'une superficie de 30 m² ;

4 - décider de procéder à cet échange, sans soulte, par acte notarié ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ